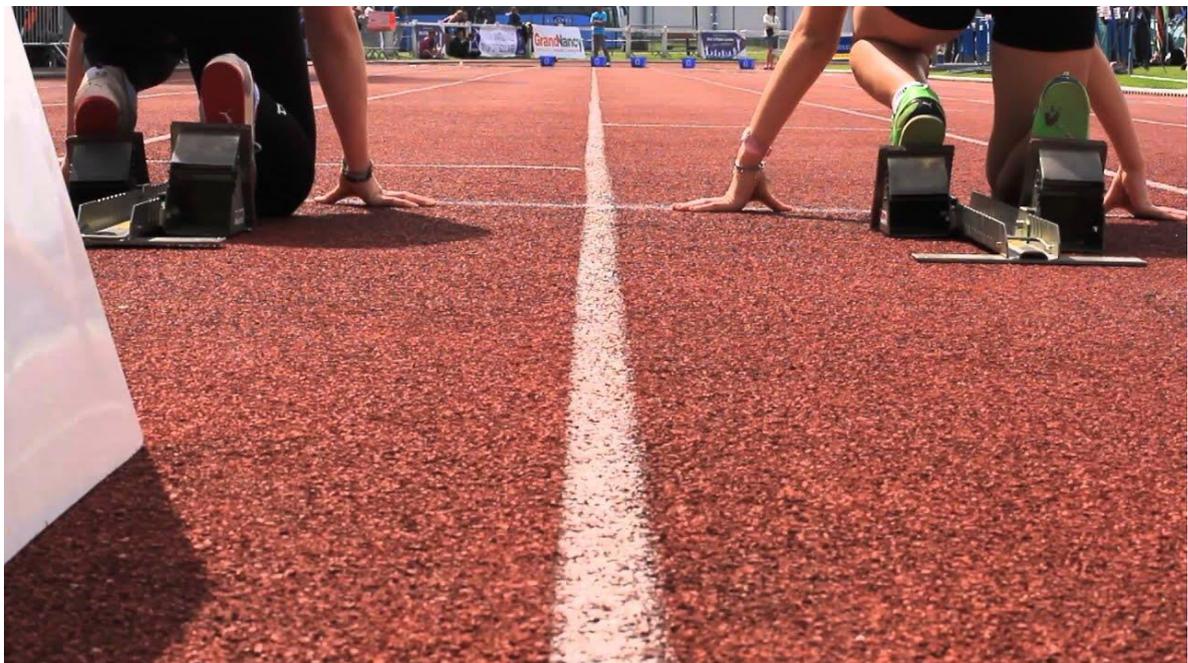


Dossier de Candidature

ANNEE SCOLAIRE 2020 - 2021

RETOUR IMPERATIF DES DOSSIERS : VENDREDI 23 MAI 2021

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE ATHLETISME



TESTS D'ÉVALUATION : MERCREDI 26 MAI 2021

Tel : 02 31 52 19 40

Mail : jean.rostand@etab.ac-caen.fr



Caen, le 26 avril 2021

A tous les lycéens,

OBJET : Tests d'entrée en section sportive scolaire régionale second cycle.

Mademoiselle, Monsieur,

Le lycée Jean Rostand propose, à la rentrée prochaine, une section sportive scolaire second cycle.

Nous vous invitons au concours d'entrée qui aura lieu le :

Mercredi 26 mai 2021 de 14h à 16h30.
Au stade Pierre Lafond à Mondeville

Cette journée n'implique aucun engagement de votre part mais vous permettra de répondre à vos interrogations et de faire le point sur vos motivations.

Le programme de la journée se décline comme suit :

- 14h00 : Accueil au stade
- 14h10 : Présentation de l'établissement et de la section sportive.
- 15h00 : Tests athlétiques
- 16h00 : Echanges et entretiens
- 16h30 : Clôture

Ce courrier tient lieu de convocation.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous adressons nos salutations sportives.

Sébastien DUVAL-ROCHER

Proviseur du Lycée Jean Rostand

Tel : 02 31 52 19 40

Mail : jean.rostand@etab.ac-caen.fr



CANDIDATURE et ADMISSION

1) Dossier de candidature, à remplir et envoyer par la famille

Votre dossier de candidature doit nous parvenir complet à : Lycée Jean Rostand - Section sportive athlétisme – 98 route d'Ifs – 14054 Caen cedex 4 pour **le vendredi 23 mai 2021** (impérativement).

Une commission se réunira afin d'examiner les dossiers des candidat(e)s sur des critères **scolaires** et sportifs. La liste des élèves retenus sera soumise pour validation à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Calvados – DSDEN14) qui reste seule responsable des affectations des élèves en lycée.

Vous voudrez bien nous retourner les pièces suivantes dûment complétées :

- 2 photos d'identité récentes,
- la fiche de candidature,
- la photocopie des bulletins trimestriels 2019-2020 et 2020-2021.

Le dossier est à retourner au :

Lycée Général et Technologique Jean Rostand
Section Sportive Scolaire Athlétisme
98 route d'Ifs
BP 85457
14054 CAEN CEDEX 4

2) Procédure d'affectation

Tous les dossiers de candidature seront transmis à la DSDEN14 pour anticiper les potentielles demandes de dérogations suite à la demande d'entrée dans la section sportive scolaire. Il faut savoir que l'affectation n'est pas automatique, que votre enfant peut avoir été retenu par la commission mais non affecté au lycée Jean Rostand par la DSDEN si ce n'est pas son lycée de secteur.

En cas de doute ou de demande de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter :

Maryse GENARD, CPE Référente des Elèves Sportifs : 0231521940 ; maryse.genard@ac-caen.fr

Emmanuelle CARRIERE, Professeur d'EPS : emmanuelle.carriere@ac-caen.fr

Franck CLOTET, Directeur sportif USOM : 06 62 41 05 50 ; usomathle.franck.clotet@orange.fr



**AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION
AUX TESTS D'ÉVALUATION SPORTIFS (T.E.S.)**

Je soussigné(e),

Monsieur ou Madame

Responsable de l'enfant

NOM :**Prénom :**

DATE DE NAISSANCE

L'AUTORISE A PARTICIPER AUX TESTS qui auront lieu :

Le MERCREDI 26 MAI 2021 sur le stade Pierre Lafond à Mondeville

En cas d'urgence médicale ou chirurgicale, j'autorise les responsables du lycée à prendre toute disposition préconisée par le corps médical.

Je certifie que mon enfant a fait l'objet d'une vaccination antitétanique (le dernier rappel datant obligatoirement de moins de 5 ans).

N° de Sécurité Sociale des parents :

Fait à le

SIGNATURE :

PERSONNE A PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT :

M. N° Tél. :



FICHE DE CANDIDATURE

ELEVE

N O M :

P r é n o m s :

Date de naissance/...../..... Taille : Poids :

Téléphone : Email :

Etablissement fréquenté cette année (nom et adresse) :
.....
.....

Classe suivie actuellement :

Classe et filière envisagée à Rostand :

Qualité demandée : INTERNE DEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE

RESPONSABLE LEGAL

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphones :

Profession :

Lien avec l'élève : PERE MERE TUTEUR AUTRE (préciser) :

SITUATION SPORTIVE

Club actuel :

Discipline de prédilection et performance :

Autre discipline et performance :

Niveau d'évolution en championnat : NATIONAL LIGUE

Niveau national : Championnat de France coupe de France des ligues

Finale nationale des pointes d'or

Niveau régional : Championnat régional salle, plein air ou cross sélection inter-comités

finale régionale des pointes d'or

A, le 2019

Signature de l'élève :

Signature du responsable :



LES ETUDES ET LE SPORT AU LYCEE ROSTAND

La construction et le développement de l'individu dépendent d'un équilibre permanent entre activité intellectuelle et activité physique, entre activité individuelle et activité collective.

C'est dans cette perspective que le lycée Rostand propose une section sportive scolaire athlétisme.

Cette section vise le perfectionnement ou l'approfondissement d'une pratique sportive, selon les capacités de chaque jeune.

Inscrit dans une section sportive, vous avez le double objectif de mener de pair des études sérieuses et une pratique sportive régulière exigeante.

Les personnels du lycée (Direction, Enseignants, Vie Scolaire, Services de Restauration, d'Entretien, de Social et de Santé, Intendance) mettront tout en œuvre pour faciliter votre réalisation personnelle à la fois dans les études et le sport. C'est ainsi que sont aménagés les horaires de cours (dans la mesure du possible) et les repas (pour les élèves internes). Ces dispositions spécifiques ont des incidences sur l'organisation du travail et l'emploi du temps de tous les services du lycée.

Textes officiels BO n°47 du 26/12/1996 : La section sportive procure aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive de leur choix tout en suivant une scolarité normale.

Charte des sections sportives scolaires du 13/06/2002

Art 2 : elle offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organes fédéraux.

Art 3 : elle permet :

- . De motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent,
- . De développer le goût de l'effort et de mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier,
- . D'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective,
- . De les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres.

Art 6 : la responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant d'E.P. S de l'établissement.